



Le non paiement de ma production électrique photovoltaïque

Par **Elman**, le **03/05/2011** à **13:14**

Bonjour,

Voilà bientôt 3 mois que je réclame le paiement de ma production annuelle d'électricité (en photovoltaïque).

En effet, EDF malgré mes multiples courriers (en accusée de réception) et un très grand nombre de mails ne me donne aucune réponse précise.

De plus, il y a une grande difficulté à les joindre par téléphone où vous attendez et l'on finit par vous dire que les lignes sont saturées.

Le problème est que je n'arrive pas à obtenir une réponse claire sur mon dossier car lorsque j'ai quelqu'un , il me répond "que cela va arriver , c'est pour bientôt" mais rien de précis surtout qu'ils sont dans l'obligation de régulariser en 20 jours à la date de réception de ma facture.

Entreprise: Direction des Services Partagés Département Administration d'Achat - Agence Obligation d'Achat Solaire
BP 3013 69399 Lyon Cedex 3 3W.edf-oasolaire.fr 0891700130

Le problème est que ni EDF bleu ciel et ni ERDF ne peuvent me répondre, seul AO-solaire est mon interlocuteur mais il m'inquiète par leur silence , de plus j'ai dû commencer à régulariser mon installation sans ma production annuelle et qui est loin d'être négligeable

Par **buck31**, le **06/05/2011** à **16:53**

Bonjour,

Je rencontre le même problème depuis février; pas de règlement malgré les courriers; j'ai eu une réponse par mail qui disait d'être patient et d'attendre le courrier prochainement mais rien. Avez-vous eu une réponse donnant une solution?.

Cdt

Par **Domil**, le **06/05/2011** à **17:19**

Faites une réclamation au médiateur de l'énergie

Par **Citronvolant**, le **30/05/2011** à **15:33**

Bonjour!

Je rencontre le même problème que vous car l'interlocutrice que j'ai fini par obtenir m'a appris que ma facture-envoyée en recommande AR- le 20 avril 2011 a été perdue...! Aucun contact nominatif possible, je crains fort de devoir faire appel au médiateur de l'énergie comme ultime recours avant la justice.

Par **buck31**, le **30/05/2011** à **19:00**

Bonjour,

Le médiateur de l'énergie ne prend en compte que les litiges ayant eu un dossier écrit avec une réponse écrite; mes courriers étant sans réponse, il est impossible de traiter par informatique car il faut un N° de courrier que je n'ai pas. Par courrier, je n'ai pas essayer le médiateur.

Je cherche par tout les moyens à avoir une adresse mais le service réclamation EDF energie ne répond pas!!!Pire, par mail, il me renvoie chez EDF bleu ciel qui me renvoie vers Lyon qui me dit que c'est en cours.

En espérant que vous aurez plus de réponse

Par **patnat**, le **02/06/2011** à **00:00**

Bonjour,

J'ai le meme problême, ma première facture envoyée en AR le 24 mars et soit disant perdue, donc je renvoies une copie conforme de la facture le 11 mai toujours en AR et aucun signe de vie de EDF. Sans compter les mails que j'envoyes et les appels téléphonique à 22 cts la minute. Que faire?

Par **petrusyvon38**, le **06/06/2011** à **21:39**

Bonsoir

je suis dans la même situation que vous...
impossible d'avoir quelqu'un au tel qui répond au question
impossible d'obtenir une réponse écrite, malgré envois de courrier recommandé...

et surtout, impossible d'obtenir un paiement..

j'ai moi aussi eu droit à la demande d'envois de ma facture initiale annotée conforme à

l'originale, suite à perte de ma facture par leurs service....

j'ai décidé de saisir le tribunal, et de demander le paiement des intérêts de retard...

pour info, ma facture initiale date du 11 avril 2011..

Je vous tiendrai au courant

Pierre

Par **petrusyvon38**, le **06/06/2011** à **21:42**

Une question....

peu t'on suspendre le paiement (prélèvement mensuelle) de notre facture électrique) en attente du paiement de ce que nous avons produit ?

Par **Citronvolant**, le **12/07/2011** à **13:54**

11 juillet . Je viens enfin de recevoir mon règlement..!

Mais après trois mois de retard, je souhaite connaître la marche à suivre pour obtenir paiement des intérêts légaux.

Si quelqu'un a déjà obtenu satisfaction en ce sens...

Par **DOMINIMES**, le **02/08/2011** à **11:20**

je rencontre les mêmes problèmes que vous tous , toutes mes factures se perdent même celle en recommandée avec AR ,les mails ne sont même plus lus , pas téléphone personnej'attends depuis le mois d'avril je ne sais plus que faire , j'ai déjà adressé 5 factures , on fais quoi ?

merci de m'aider avec votre expérience

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **11:23**

L'intérêt légal est de 0.36% par an (soit 3 cts par mois par tranche de 100 euros). Vous allez perdre plus d'argent à le réclamer que ce que vous allez gagner

Par **armaguesdon**, le **23/08/2011** à **11:01**

Bonjour, je suis dans la même situation depuis début juin, pas de paiement des mails qui

annoncent un règlement en cours et pas de réponse aux courriers en A/R.
Y a t' il quelqu' un qui est passé par une association de consommateur qui s' occupe du problème? ou tout autre information pouvant agir sur cette incompétence de ERDF obligation d' achat.

Par **abdel_isere**, le **22/09/2011** à **13:00**

j'ai le même problème depuis décembre 2010.
La seule solution tribunal d'instance. C'est une démarche assez rapide pour avoir une audience 2 mois. Et la miracle EDF m'a appelé la veille de l'audience pour négocier, ce que j'ai refusé. La j'attends la deuxième audience.

Mon patron qui lui aussi a des panneaux lui aussi a eu le même souci je lui ai dit de faire ça résultat immédiat, il a reçu son chèque dès qu'ils ont reçu la convocation au tribunal.

Par **armaguesdon**, le **22/09/2011** à **15:03**

Merci Abdel pour l'information , entre temps j'ai été réglé , mais c'est bon à savoir pour la prochaine facture ou je spécifierai que si elle n'est pas payée au 20ème jour je déposerais une plainte au tribunal d'instance le 21ème jour.

Par **weby**, le **25/09/2011** à **12:49**

bonjour étant dans le même cas que vous cela fait 3 mois que j'attends mon chèque malgré toutes les démarches ? comment portez vous plainte au tribunal d'instance? et pourquoi ne pas porter plainte collectivement?

Par **abdel_isere**, le **25/09/2011** à **21:46**

il faut télécharger un document qui s'appelle Déclaration au greffe de la juridiction de proximité formulaire cerfa N° 12285*03. C'est assez simple à compléter.
Il suffit de le remplir et de l'envoyer au tribunal d'instance dont dépend ta ville.

pour une plainte collective moi j'y suis favorable, j'ai trouvé une association il faudrait sûrement voir avec eux c'est la GPPEP tu trouveras leur site sur internet.

Par **weby**, le **26/09/2011** à **11:03**

je te remercie je vais voir le site !

Par **Domil**, le **13/10/2011** à **03:35**

Je doute de la compétence de la juridiction de proximité d'une part et de l'autre, de la possibilité d'une déclaration au greffe.

Par **weby**, le **20/10/2011** à **17:31**

bonjour

nous venons de recevoir le cheque enfin il aura quand meme fallu les mettre en demeure !

Par **pigre30**, le **03/11/2011** à **11:30**

J'ai moi aussi beaucoup de difficultés à me faire payer ma facture !
Beaucoup d'échanges de mail et de menaces pour avoir mon contrat le 17/10 alors que l'échéance de la première année de production était au 11/8 !! Et bizarrement lorsque j'ai parlé de poursuites juridiques j'ai été contacté par une "prestataire" externe qui m'a fait envoyer les documents à son attention et c'est vrai que là en qq jours mon dossier était mis à jour et j'avais reçu mon exemplaire du contrat signé.
Mais depuis j'attends toujours le règlement de la facture pourtant jointe dans l'enveloppe du contrat et je suis prêt à une action judiciaire cette fois.

A vous lire

Par **mathieuC**, le **04/11/2011** à **18:08**

Je suis dans une situation similaire.

J'ai acheté en Nov 2010 une maison qui a installé un équipement photovoltaïque en juillet 2010.

En Juillet 2011, voulant me faire payer ma première facture j'ai découvert que l'ancien propriétaire n'avait pas signé de contrat avec EDF OA.

La a commencé la galère, téléphone au numéro EDF OA, mail, courrier avec AR, saisi du médiateur. En sept j'ai enfin été contacté par quelqu'un de compétent qui comprenait la situation. Le contrat a été réédité et envoyé à l'ancien propriétaire qui l'a signé.

Depuis plus rien et la personne qui m'avait contacté, et gentiment laisse son numéro de telm pro est injoignable.

je ne sais pas quoi faire.

Autre soucis, l'installateur, et les contacts EDF OA m'ont toujours confirmé que le tarif de rachat serait bien celui de Juillet 2010, soit 58cts. Je viens de lire une info qui semble dire le contraire (sachant que j'ai acheté ma maison et que les revenus photovoltaïques ont été estimés à 40000 euros sur 20 ans, cette estimation pourrait s'avérer fautive).

Par **shalom**, le **07/11/2011** à **11:40**

Nouveau dans le"CLUB"!

Facture du 21/07/2011...tjs impayée mais bien reçue!

Côté MEDiateUR, aucune solution DANS la région(Aude)..manque de "moyen"..la mairie ne juge pas utile de fournir une ligne téléphonique au médiateur..

Côté TRIBUNAL de Narbonne, frais de dossier 35 euros(ok)...MAIS délai d'attente afin de convoquer l'EDF...3 mois et demi...et TOUT celà la plainte ne peut être déposée qu'après avoir"épuisé" toutes les solutions"amiables"...ie:avoir téléphoné à EDF-Lyon...envoyé des e-mails...et le médiateur!!!

Le 07/11/2011...j'attends toujours!

Par **elodie84**, le **07/11/2011** à **22:03**

Bonjour,

Je suis nouvelle dans le domaine photovoltaïque j'ai envoyé ma première facture il y a 2 mois et depuis je n'ai toujours rien reçu.

A plusieurs reprises je l'ai appelé et j'entends un refrain répétitif : patientez votre règlement a été émis ca va arriver dans quelques jours!

J'ai eu l'occasion de lire vos différents messages et apparemment il y a un délai de 20 jours pour recevoir le paiement depuis l'émission. Hors j'essai de retrouver cette information sur mon contrat et rien ne le stipule. Quand j'ai annoncé l'information au téléphone on m'a dit 30 jours dans un premier temps et une seconde fois on m'a dit 35 jours. Je n'y comprends plus rien!

Par **Domil**, le **07/11/2011** à **22:16**

LRAR de mise en demeure de payer sous huitaine, qu'à défaut vous saisirez la justice

Par **armaguedon**, le **08/11/2011** à **02:55**

Bonjour, je suis dans le même cas que vous, toujours pas de facture payée depuis le 10/08/2011. Je viens d'envoyer un mail et une lettre de mise en demeure de paiement avant le 12/11/2011. Si pas de règlement d'ici là, je rejoint Matel dans son action et vous invite à en faire autant. Bonne journée

Par **Matel**, le **11/11/2011** à **14:32**

Bonjour à toutes & à tous, une info précieuse.....<http://www.lunion.presse.fr/article/autres->

actus/une-dizaine-dagriculteurs-non-payes-dans-la-marne

Maintenant nous savons à quoi nous en tenir !!!

Par **Matel**, le 11/11/2011 à 15:07

<http://www.facebook.com/editprofile.php?sk=basic&success=1#!/profile.php?id=100003152716668>

Vous pouvez vous connecter maintenant sur cette page FB, je souhaite qu'elle soit "riche" de nos échanges.

Bien à vous.

Par **Domil**, le 11/11/2011 à 16:32

[citation]je suis déterminé à mener une action collective contre EDF [/citation]l'action collective n'existe pas en France.

Chacun doit faire la procédure individuellement et si vous voulez un regroupement de fait, il faut que chacun dépose sa demande au tribunal d'instance du ressort du siège du débiteur (et non du domicile du demandeur)

Il faut aussi créer une asso de loi de 1901 en étant très précautionneux sur la rédaction des statuts afin que l'asso puisse s'associer juridiquement à la procédure (si la rédaction est mal faite, l'asso sera déboutée)

Contactez Charles de Courson, il pourrait aider à la création de l'asso

Par **armaguedon**, le 15/11/2011 à 13:29

Bonjour à tous

Après plusieurs relances téléphoniques et mails, dont le dernier mail leur stipulais que si je n'avais pas mon règlement pour la mi novembre je saisissais le tribunal d'instance; j'ai enfin reçu le chèque de EDF. Ceci après trois mois d'attente, je ne leur tire pas mon chapeau et trouve leurs pratiques inqualifiables

Par **elodie84**, le 15/11/2011 à 18:56

Depuis mon dernier appel jeudi dernier, j'ai reçu mon règlement aujourd'hui. Tout ça la encore est sûrement le fruit de menaces de tribunal et je leur avait bien précisé que j'avais obtenu un rdv avec un conciliateur de justice et que la presse pouvait également se mêler de ces affaires... bref des paroles bien claires. Maintenant je viens d'apprendre que la société qui a installé mes panneaux solaires est en liquidation judiciaire... 20 ans de garantie sur mon contrat. Encore de nouvelles réclamations!

Par **shalom**, le 15/11/2011 à 22:42

A Elody84:

S'agit-il du règlement de votre PREMIERE année de production?

Si oui, cela ne présage rien de bon pour les années...à venir!!!

De mon côté, 21 juillet 2010/date de ma 1ère année de production..règlement le 22 août 2010!!!!

Cette année...bientôt QUATRE mois sans règlement...et déjà 2 mois de "menaces"...rien n'y fait!!!

Par **armagedon**, le 16/11/2011 à 07:08

Ce qui est paradoxal shalom, tu es dans la même configuration que ma sœur qui habite dans l'aude. Elle n'a subi aucun tracasserie pour le paiement de ces deux années; elle a reçu ces chèques trois semaines après l'édition et envoi de ces factures

Par **Domil**, le 16/11/2011 à 07:42

[citation]Dernier point important, vous pouvez comme je viens de le faire contacter un Huissier de Justice pour procéder à une mise en demeure par lettre recommandée avec AR, 1° acte Judiciaire avant une assignation. [/citation] c'est trop.

Soit la LRAR (contenant les mots "mise en demeure")

Soit l'acte d'huissier

mais la LRAR par huissier n'a aucun intérêt en soi.

Evidemment, la notion de "collectif" n'existe pas, il faut monter une association de consommateurs (ça ne se monte pas comme ça et la question devrait se poser de "pourquoi ne pas se servir des asso existantes" ?)

Pourquoi Lyon, EDF a son siège social à Lyon ?

Par **shalom**, le 16/11/2011 à 12:53

Bonjour,

Pas très chaud pour prendre un avocat...on en SERA TJS de notre poche..par expérience perso.!!!

SAUF...et encore!

1-Si votre "Bavard" accepterait ses émoluments sur les BÉNÉFICES gagnés et réels de la procédure finale..et cela..j'en doute...on est PLUS au moyen-âge..et l'époque

Cartouche/Arsène Lupin est révolue!!

2-Si cet Avocat "Espécial" entame un "Référé".....

Bilan...le prendre avec humour:

Avoir dans ses relations un extra-terrestre!

Suis plutôt partisan de présenter en COMMUN la même réclamation (donc X10) à Narbonne ==> plus de "poids" et de papiers identiques sur la table de la greffière..et peut-être plus rapide!!!...et surtout MOINS cher....:35 euros de timbre fiscal.

Maintenant il existe encore une solution...mais encore une fois...il ns serait utile de connaître un autre E-T..qui en aurait ds son entourage?

Par le biais des MEDIA...nous manifester par un article dans l'Indépendant, le Midi-Libre ou Autre...et mieux..meilleur milieu ...la TV!!!mais faudrait connaître un journaliste?

Fréchin Jean-Charles

pseudo LEGAVOX:SHALOM et/ou tomcat59@cegetel.net

Par **DAGONVILLE**, le 17/11/2011 à 21:55

Je suis dans le même cas que beaucoup: 6 mois de retard de paiement à ce jour malgré, mails, appels téléphoniques, courriers et même intervention du GPPEP. Je pense que je vais aller au tribunal maintenant.

Par **Domil**, le 17/11/2011 à 22:55

[citation]Si votre "Bavard" accepterait ses émoluments sur les BÉNÉFICES gagnés et réels de la procédure finale..et celà..j'en doute.[/citation] d'autant que c'est interdit par la loi. Un avocat n'a pas le droit de percevoir la totalité de ces honoraires au pourcentage

[citation]Suis plutôt partisan de présenter en COMMUN la même réclamation (donc X10) à Narbonne[/citation] la procédure ne peut se faire que

- au TI du ressort du domicile du plaignant
- au TI du ressort du siège social de la société attaqué

Alors si vous n'habitez pas les 10 dans le ressort du même TI, et que le siège n'est pas à Narbonne, ce n'est pas possible.

Si vous voulez grouper, c'est au TI du ressort du siège social uniquement

[citation]Je suis dans le même cas que beaucoup: 6 mois de retard de paiement à ce jour malgré, mails, appels téléphoniques, courriers et même intervention du GPPEP. Je pense que je vais aller au tribunal maintenant.[/citation] Il faut une LRAR de mise en demeure (les mots doivent y être)

Par **Matel**, le **01/12/2011** à **21:46**

Référé, les choses bougent.....

Et voilà, aujourd'hui comme par hasard je reçois un appel d'EDF...ils cherchent à négocier, et pour cause mon assignation par devant le TC leur a été notifiée...

Par **DAGONVILLE**, le **04/12/2011** à **08:37**

Moi aussi pas de paiement de ma facture depuis fin mai 2011. mois qui qui mieux. Après intervention du GPEP, réponse de EDF-OA: facture en cours de paiement. Mais toujours aucun règlement en vue.

Par **QUEYRON**, le **11/12/2011** à **17:52**

Facture expédiée le 20/10/2011. Non réglée depuis 50 jours.

La première facture avait été réglée sous 25 jours.

- Premier courriel envoyé le 16/11 : réponse :

"Bonjour,

Après vérification de la part de nos services, votre facture a bien été reçue, elle est actuellement comptabilisée par nos services.

Nous vous invitons à patienter le temps d'éditer votre chèque et de vous l'acheminer par voie postale.

Si nécessaire nous vous invitons à nous envoyer un mail à oa-solaire@edf.fr ou à nous joindre au 0891 700 130 (0,225€/mn),

Cordialement,"

- courrier postal expédié le 1/10/2011 sans réponse à ce jour

EDF-OAS aurait-il épuisé son budget 2011 ?

Par **NATIMOT**, le **12/12/2011** à **13:06**

Bonjour,

Visiblement nous ne sommes pas les seuls, facture éditée le 27 septembre 2011, reçue dans les services le 06 octobre et à ce jour, malgré les nombreux appels, demandes.... toujours

rien.... J'ai renvoyé un mail ce jour, je vais donc renvoyé ma facture en recommandé en AR...
Et vous vous en êtes où????

Par **sylvie751CMZX**, le **12/12/2011** à **14:19**

Bonjour ,

mes parents résident dans l'Aude, près de Narbonne, et ils ont fait installer des panneaux photovoltaïques en 2008 . les deux premières années le règlement de la facture s'est fait sans problème et cette année : rien depuis le 15/10/2011 . ils sont âgés et je voudrais les aider
Que puis-je faire comme démarches pour eux ????
peut-on supprimer la ligne de vente et récupérer le courant produit pour la maison ???
peut-on suspendre les prélèvements mensuels jusqu'à concurrence de la somme qu'il leur est due ????
par avance merci de votre aide

Par **toufou**, le **12/12/2011** à **15:01**

Bonjour,

je rejoins ce groupe qui apparemment a les mêmes problèmes que moi avec EDF ... après avoir reçu mon contrat avec plus d'un mois de retard j'ai enfin pu leur envoyer ma facturation fin Août !

Actuellement ? toujours rien reçu bien sûr .. 1er chèque soit disant perdu : je me suis désisté ... 2ème chèque .. idem reperdu comme par hasard (je n'ai jamais perdu un seul courrier de ma vie !) ... j'ai envoyé une mise en demeure avec un nouveau désistement et là mi-décembre, aucune nouvelle je ne sais plus quoi penser ? que faire ?

tribunal d'instance direct avec dommage et intérêt ? une plainte collective ? (si ça existe en France ?)

y a-t-il un médiateur à contacter ? est-ce efficace ?

bref en vous remerciant par avance de votre aide

Manu

Par **Thierry87**, le **13/12/2011** à **11:16**

Bonjour à toutes et à tous

Le phénomène s'étend.....et je viens vous raconter mon histoire, à plusieurs on est moins seul.

Producteur depuis 2008, je n'avais pas eu de problème, factures réglées dans un délai de 4

semaines, ça bien sur, c'était avant.

- Edition de ma facture le 13/08/2011.

- Fin septembre je m'inquiète, téléphone + mail pour me répondre qu'ils on bien enregistrer ma facture mais qu'ils on un peu de retard, je vais recevoir le règlement dans quelque jours.....

- Début octobre toujours rien, menace de mise en demeure, par téléphone (ils reprennent mes cordonnées) par mails (pas de réponse).

- Fin octobre lettre de mise en demeure en LRAR qui restera sans réponse.

- 20 Novembre rendez-vous avec un conciliateur de justice, après mon histoire il décide de les rappeler suite a de multiple essais il arrive à les joindre et là on lui passe spontanément le service concerné, chose que je n'ai jamais pu avoir, il en découle une explication, comme quoi il on bien enregistrer ma facture, mais quelle n'est jamais arrivée jusqu'au service facturation, donc il faut la renvoyer avec un code sur l'enveloppe pour qu'elle soit bien orientée vers leur service. Le conciliateur est confiant, moi moins, je refais l'envoi de ma facture en LRAR le 25 novembre.

- Depuis toujours rien n'a l'horizon, j'ai à nouveau rendez-vous avec le conciliateur de justice demain, pour une assignation au tribunal, il semble que la résolution du problème passe par cette voie.

Dans ma démarche je retrouve ce que j'ai déjà lu sur se forum avec toujours les même mensonges de la part EDF

Voilà c'est quand même triste d'en arriver là, et ça laisse présager une suite surement pénible pour rappel on en a tous pris pour 20 ans...

Par **Regismu**, le **19/12/2011** à **00:00**

Bonjour à Tous

le numero surtaxé ne sert à rien...

vous avez des informations et une solution dans ce post:

<http://forum-photovoltaique.fr/viewtopic.php?f=20&t=21026>

pour facturez les interets de retard (si vous avez les justificatifs d'envoie et de reception)

<http://forum-photovoltaique.fr/viewtopic.php?f=30&t=15559>

n'hesitez pas à ecrire à la section litige du GPPEP pour tous les problemes photovoltaiques sur litige@gppep.org

Par **sylvie751CMZX**, le **31/12/2011** à **08:51**

bonjour ,

mes parents , dans l Aude ont reçu le chèque le 24 decembre ,
affaire close pour nous

meilleurs voeux de remboursement à tous

Par **QUEYRON**, le **31/12/2011** à **10:21**

Bonjour

EDF-OASolaire épure ses dettes avant la fin de l'année budgétaire !

J'ai moi aussi reçu le paiement de ma facture le 23/12/11, soit 60 jours après son envoi. Un mél m'était parvenu un jour avant me signalant que ce règlement allait intervenir sous peu.

Je ne saurais jamais si ce déblocage est dû à mes actions précédentes : mise en demeure par LRAR (AR du 21/12) et demande d'aide au GPPEP litige_edfoa@gppep.org (19/12) ou simplement à une régularisation des dossiers empilés depuis des semaines.

Bonnes fin d'année, avec le règlements de vos facture en présent.

Par **Regismu**, le **31/12/2011** à **13:58**

n'oubliez pas de facturer les interets de retard

lire :

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=30&t=15559>

meilleurs voeux à Tous

Par **QUEYRON**, le **31/12/2011** à **14:11**

ah oui les intérêts, parlons-en !

Pour 60 jours de retard mon contrat me permet d'exiger la somme de 3.30 € d'intérêts. A cela il faudra enlever le coût de l'expédition de cette facture supplémentaire en envoi normal. Et si pas de réponse, relancer avec une LRAR... carrément pas rentable !

Les intérêts devraient être versés AUTOMATIQUEMENT par EDF sans que l'on ait à les quémander !

Par **Regismu**, le **31/12/2011** à **14:16**

si tu lis bien le post en question .

Il te suffit de faire une facture à part que tu enverras avec ta prochaine facture .

et si la facture **complete** est envoyé en recommandé la première fois les intérêts courent à partir du premier recommandé ..

n'oubliez pas de garder soigneusement l'enveloppe de réception du chèque ..

Par **Linou**, le **02/01/2012 à 17:34**

Je rencontre le même problème que vous ce qui me cause des problèmes financiers car pendant ce temps-là je dois rembourser chaque mois mon prêt. Ma facture de production d'août 2011 n'est toujours pas payée à ce jour. Quand j'arrive à avoir quelqu'un au téléphone on me dit que je dois patienter. J'ai envoyé un rappel en recommandé. Si j'ai bien compris je passerai ensuite à l'huissier avec la mise en demeure avant consignation. Et après la déclaration au greffe de la juridiction de proximité.

En plus, j'ai un problème avec mon compteur de production. Cela fait deux fois qu'il ne s'allume pas pour indiquer le chiffre de production et quand ERDF est venu, 4 mois plus tard (!), le compteur fonctionnait (?).

Comme j'ai de grosses variations de tension qui d'ailleurs grillent régulièrement des ampoules, je me demande si le compteur ne disjoncte pas quand la tension n'est pas correcte. ERDF a posé un appareil pour faire des enregistrements pour les éventuelles variations de tension mais je n'ai jamais su ce que ça a donné.

Quelqu'un a-t-il des notions suffisantes d'électricité pour me dire ce qui peut bien se passer? Je vais demander à ERDF de changer mon compteur mais si le problème est dû aux variations de tension cela ne servira à rien.

Par **Regismu**, le **02/01/2012 à 19:15**

Bonsoir Linou

pas la peine d'engager des frais inutiles

tu as la solution là:

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=20&t=21026>

et la ligne surtaxée ne sert à rien .. juste à vous faire payer pour rien ..

Par **papy03**, le **04/02/2012 à 16:06**

comme vous JE SUIS dans la même situation je n'ai pas reçu de paiement pour 2010 et 2011 ne peut-on pas créer un collectif pour obliger cette société à tenir ses engagements

Par **Regismu**, le **04/02/2012 à 16:38**

Bonjour pay03

lis mon post juste en dessus pour la conduite à tenir

et il y a déjà un collectif qui se bat c'est le GPPEP .. <http://gppep.org/>

regroupons nous au lieu d'agir separement on aura encore plus de poids

Par **microman**, le **10/02/2012 à 14:19**

Bonjour,

J'ai le même problème, facture non payée depuis le 17/12/2011.

Les mails de relance n'ont rien donné à part un, le 11/01/2012: "après vérification par nos services, votre facture a bien été reçue, elle est actuellement en cours de traitement , nous vous invitons à patienter durant ce temps". On n'arrive pas à les joindre au numéro surtaxé. J'ai envoyé un mail au signataire de mon contrat d'engagement le 20/01/12 (prénom.nom@edf.fr), il m'a répondu qu'il s'en occupait dès lundi, mais plus rien depuis, même plus de réponse à mes mails envoyés à son adresse.

J'ai envoyé un courrier AR (le 08/02/12) à OAEDF, demandant le paiement de ma facture ainsi que les intérêts. J'ai envoyé un mail à RTL qui n'en a rien à faire car sans doute pas assez médiatique ? (et puis le standard de RTL est encore plus cher que celui d'OAEDF 34cts contre 22,5 , qui dit mieux ?).

J'ai envoyé un courrier à Mme la Ministre de l'écologie et du développement durable, signalant l'abus de OAEDF. J'ose espérer une réponse en cette période pré-électorale.

je reçois aujourd'hui un courrier d'EDF , me disant "nous avons demandé le traitement de votre facture en urgence, un règlement par lettre chèque interviendra sous 8 à 10 jours. Par conséquent, nous vous informons de la clôture de votre dossier de réclamation".

Quel culot quand dans le même temps edf envoie des mises en demeure pour non paiement de la facture correspondant à l'abonnement du compteur pour la production ! Facture que j'ai fini par payer, même si je comptais faire pression sur EDF.

On n'est vraiment pris pour des pigeons, on comprend pourquoi les actionnaires d'EDF ainsi que leur CE sont si riches !!!

Peut être faudrait il faire une action groupée en trouvant un média que cela intéresse ?

Pour la petite histoire, j'ai déjà du subir la faillite de l'entreprise qui m'a installé les panneaux solaires, cette entreprise me doit de l'argent que je ne verrai jamais. Et son PDG a bien sur monté une troisième société après en avoir coulé au moins 2. Tiens je vous pose une devinette, de qui s'agit il ?

Un indice pour vous aider à trouver, c'est en Bretagne, un type qui a un manoir au nom de sa

femme, subventionné par le conseil général,... enfin pas une moitié de truand!

Je vous tiens au courant dès que j'ai le chèque dans ma boîte à lettres (et aussi pour la devinette).

Bon courage

Par **Regismu**, le **10/02/2012** à **14:26**

pas la peine d'engager des frais inutiles

tu as la solution la:

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=20&t=21026>

et la ligne surtaxé ne sert à rien ..juste à vous faire payer pour rien ..

si tu as un souci avec ton installation envoie ton dossier pour analyse et conseil sur litige@gppep.org afin que l'on fasse le bilan ensemble et que l'on voie les solutions qui s'offrent à toi ..

pourquoi ne pas nommer les entreprises avec lesquels tu as des soucis ..si tu exprimes clairement des faits réels il n'y a pas de diffamation ..

Par **Trendy**, le **11/02/2012** à **16:11**

Moi aussi j'attends la participation promise par EDF. Entre nous, ils sont moins conciliants quand c'est nous qui avons des problèmes pour les payer....bon, quand on a dit ça ...qu'est-ce qu'on peut faire pour les obliger à respecter leur contrat ?

Par **Regismu**, le **11/02/2012** à **16:17**

la solution est en dessous ..il suffit de lire

Par **bruno bagou**, le **11/02/2012** à **19:14**

Bonjour à tous,

Je suis également dans le même cas. Je produis depuis 17 mois et je n'ai même pas de contrat par EDF pour le rachat. J'ai envoyé des mails, courrier avec accusé de réception...On me répond toujours la même chose à savoir que cela va arriver...qu'ils ne comprennent pas...Un fois ils auraient envoyé à la mauvaise adresse, une autre fois qu'il manque une

facture EDF. Mais au but du compte je n'ai rien. J'ai donc pris la décision de porter plainte au tribunal d'instance + de les dénoncer auprès des consommateurs et d'aller camper début mars à leur siège à Lyon et de n'en ressortir qu'après avoir eu mon contrat. Quelle galère.....

Par **Regismu**, le **11/02/2012 à 19:49**

Bonsoir Bruno

prenez vous la peine de lire avant de poster ?

vous avez la solution la:

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=20&t=21026>

Par **bruno bagou**, le **12/02/2012 à 16:30**

oui je vous ai lu et je vous remercie pour vos conseils. J'ai donc envoyé une réclamation sur le site joint mais je n'y crois plus et j'entame donc une procédure en justice cette semaine. Les limites ont été dépassés. Il ne faudrait pas que ce soit une façon de gagner encore du temps pour EDF. Je porterai donc plainte cette semaine auprès du tribunal d'instance en me portant partie civile. Dans l'hypothèse où vos conseils serait utiles, je la retirerai.

Cordialement

Par **Regismu**, le **12/02/2012 à 16:35**

Bonjour

si tu tiens à engager uen procedure tu as cette solution aussi:

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=43&t=18583&start=160>

rejoint les procedures groupées

Par **bruno bagou**, le **12/02/2012 à 16:50**

merci. Je vais porter plainte mais je souhaite quand même vous rejoindre.

Par **Regismu**, le **12/02/2012** à **17:09**

attention c'est 2 choses differentes ..tu as le GPPEP :

<http://www.gppep.org/>

et TPAMPS:

<http://tpamps.fr/?p=1393>

Par **bruno bagou**, le **12/02/2012** à **17:29**

sympa. J'ai déjà donné mon dossier à UFC QUE CHOISIR. Je ne connaissais pas le site que vous venez de m'envoyer. Je vous ai par ailleurs adressé un mail sur le site du GPPEP, pour vous rejoindre.

Cordialement

Par **riton47**, le **02/03/2012** à **16:05**

Bonjour,

183 Jours hors délai des 30 jours pour être enfin payé!
Un scandale, après plusieurs relances mail- tél-courrier.
Bien sur le chèque ne tient pas compte des intérêts de retard.
Comment se faire payer ces intérêts?
Ma production annuelle date du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.
le taux est bien de 0,7% pour toute cette période?

Par **Regismu**, le **02/03/2012** à **17:03**

Bonjour

pour facturer les interets de retard lire ce post:

<http://forum-photovoltaique.fr/viewtopic.php?f=30&t=15559>

et surtout pour tous ceux qui ont des ennuis avec EDFOA lire ce post et **envoyé des mails à vos élus** :

<http://forum-photovoltaique.fr/viewtopic.php?f=2&t=24757>

Par **riton47**, le **02/03/2012** à **20:03**

Merci

0,71% c'est bien le taux d'intérêt de retard, je pense pour S10?

Par **Regismu**, le **02/03/2012** à **20:12**

lis le lien c'est tout expliqué :

pour facturer les interets de retard lire ce post:

<http://forum-photovoltaique.fr/viewtopic.php?f=30&t=15559>

Par **riton47**, le **02/03/2012** à **23:04**

Merci,

C'est bien le taux de 0,71 x 3 qu'il faut appliquer
comme indiqué sur mon contrat S10

Pour moi ça fera dans les 26 € pour les 183 jours de retard.

Par **lenono**, le **17/04/2012** à **08:49**

Au 17.04.12 j'attends mon chèque que depuis 108 jours....!

L'arnaque au délai de paiement déjà 88 jours de dépassement par rapport au délai contractuel est instrumentalisé par l'agence!

Et il faut transposer ladite arnaque sur 20 ans soit quelques 600 mois d'intérêts indus.

L'arnaque au n° spécial surtaxé toujours très difficilement joignable.

Devant le cout d'une action en justice individuelle il faut se regrouper en association de défense des producteurs afin d'agir et contraindre le médiateur a modifier ses conditions d'interventions car bien évidemment l'agence ne confirme jamais ses malversations????

Je vous recommande comme mesure de rétorsion de résilier chez edf

maison mère le règlement forfaitisé mensuel de votre consommation sur 10 mois soit un délai moyen de moins de 15 jours de délai de paiement et de régler tous les deux mois!

Bonne réception et salutations.

Par **riton47**, le **17/04/2012** à **09:09**

J'ai été payé le 7 mars 2012, avec 7 mois de retard, soit 183 jours au delà du délais

Par **Regismu**, le **17/04/2012** à **13:18**

pour facturer les interets de retard lire ce post:

<http://forum-photovoltaique.fr/viewtopic.php?f=30&t=15559>

et vous avez toujours le GPPEP pour qu'ensemble nous soyons plus fort:

<http://www.gppep.org/node/12>

Par **dada56**, le **22/04/2012** à **11:48**

bonjour a tous ma premiere facture etabli le 16 dec 2010 la deuxieme le 16 juin 2011 et la 3ieme le 17 dec 2011.

apres des relances telephonique ,on vous reclame une nouvelle fois ou elle va etre reglee bientôt ,mais tjs sans resultat.

un envoi avec accuse reception des deux premieres et un recommande demandant les dommages et interets a peut etre declanche le reglement

j ai ete regle des trois factures janvier 2012

effectivement je suis dans la merde a cause d edf ou le partenariat edf

et si on ne reglait pas notre facture d electricite en combien de temps edf coupe notre compteur ?? c est rapide dommage que cela ne fonctionne que dans un sens

Par **Tine29**, le **11/05/2012** à **16:46**

Bonjour,

Je suis aussi dans la même situation que vous, à savoir que j'ai adressé une facture à EDF obligation d'achat à Lyon il y a plus de 2 mois. Je leur ai adressé 2 mails, après le 1er, ils m'ont répondu que la facture était en comptabilité, et qu'elle serait bientôt traitée (27 mars 2012), mais je n'ai toujours rien reçu à ce jour. Le 2ème mail est resté sans réponse. Je viens d'adresser un courrier en recommandé avec AR. Affaire à suivre...

Par **Regismu**, le **11/05/2012** à **17:10**

Bonjour

pas la peine d'engager des frais inutiles

tu as la solution la:

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=20&t=21026>

et la lige surtaxé ne sert à rien ..juste à vous faire payer pour rien ..

Par **lumix**, le **20/05/2012** à **15:44**

bonjour

je ne suis pas capitaliste, mais une idée

l'action de edf est au plus bas

achetons un minimum d'action pour pouvoir se rendre aux ag de EDF

(ensemble de fripouilles) et allons exprimer notre colère pour ceux qui nous payent pas notre production

REGARDEZ BIEN les conditions de règlement pour RTE erdf

composante de gestion et composante de comptage

pénalité de retard taux bce PLUS 10 % pourquoi ne pas faire pareil

Je pense quant tant que vendeur nous devrions avoir des conditions générales de ventes derrière notre facture pour pouvoir se retourner en cas de non paiement

pascal

Par **Regismu**, le **20/05/2012** à **15:48**

Bonjour

mais tu peux facturer des interets de retard ..regarde ton contrat mais ils sont ridicules .

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=30&t=15559>

Par **lumix**, le **20/05/2012** à **19:47**

salut

sur la facture d'utilisation du reseau public de distribution électrique

il affiche conformément à l'article L 441 6 du code du commerce le taux de pénalités de retard est égal au taux BCE majoré de 10 points

soit 11 %

aucun escompte ne sera accordé

le contrat stipule que le mais nous avons confiance en EDF et nous ne sommes pas conseiller juridique pour décortiquer les clauses du contrat

je vais me renseigner aupres d'un avocat et ma protection juridique à 5 euros va peut etre me servir

je mettrais avec plaisir les infos sur ce forum

il existe une assoss ??

bonne soirée

pascal

Par **Regismu**, le **20/05/2012** à **19:56**

oui il y a uen association que tu peux rejoindre:

<http://www.gppep.org/>

et

<http://www.gppep.org/node/12>

Par **FRANCOISLEF**, le **05/06/2012** à **05:52**

Bjr

un mois et demi après envoi de la facture voici la réponse : Bonjour,
Après vérification de la part de nos services, votre facture a bien été reçue et le paiement émis.

Merci de patienter quelques jours car il convient d'ajouter l'acheminement par lettre chèque à l'adresse indiquée sur votre facture.

Si nécessaire nous vous invitons à nous envoyer un mail à oa-solaire@edf.fr ou à nous joindre au 0891 700 130 (0,225€/mn),

Cordialement,

EDF - Département Administration des Obligations d'Achat

Agence Solaire

TSA 10295

94962 CRETEIL Cedex

Tél. : 0 891 700 130 (0,225€/mn)

www.edf-oasolaire.fr

ET depuis plus de nouvelles alors que la situation soit disant s'est améliorée concernant le paiement

Par **Regismu**, le **05/06/2012** à **08:39**

Bonjour

envoyer toutes vos informations sur cette adresse :

litige_edfoa@gppep.org pour faire remonter votre dossier

voila ce qu'est le GPPEP : <http://www.gppep.org/>

Par **Iarose75**, le **30/01/2013** à **17:56**

Bonjour,

Je me suis inscrit a cgepp mais a priori ca ne marche pas pour la martinique...

Donc l'année dernière edf à mis 8 mois (huit) pour me payer la première facture, et la nous en sommes à déjà 4 mois sans aucune nouvelle ni réponse

C'est épuisant.

Pensez vous que nous pourrions procéder par voie d'injonction de payer ?

+ si vous avez des tuyaux, je prends...

A+

Par **Regismu**, le **30/01/2013** à **20:09**

Bonsoir

Tu factures ou pour la Martinique ? à EDFOA creteil ? ou ailleurs?

Par **Iarose75**, le **30/01/2013** à **21:03**

En Martinique, à fort de france, et ils ne répondent jamais aux emails, comme a creteil...;-)

Par **Regismu**, le **30/01/2013** à **21:06**

et ils ne reçoivent pas le public ?

as tu penser à écrire à Mr PROGLIO ? à la direction generale d'EDF ? en recommande avec Ar .il aime ça ..après tu peut saisir le mediateur de l'energie